



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME LAURE GIRARD-BUTTOZ ATTACHEE TERRITORIALE**

La Maire de Veyras,

Vu l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature, Vu l'absence ou l'empêchement des adjoints.

ARRETE

Article 1

La délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme Laure GIRARD-BUTTOZ, Attachée territoriale, fonctionnaire titulaire de la commune de Veyras, pour les dossiers et questions suivantes :

- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- Légalisation des signatures.

Article 2

La signature par Mme Laure GIRARD-BUTTOZ des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3

Madame la Maire, Mme la Secrétaire Générale et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'intéressée, à M. Le Préfet de l'Ardèche.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Veyras le 23 mars 2026

Madame la Maire
Magalie VACQUIER

Notifié à l'agent le 23 mars 2026
(Date et signature de l'agent)

Laure Buttoz



Magalie Vacquier



Reçu à la
Préfecture de l'Ardèche

23 MARS 2026

Réception en Préfecture le .../.../...
Affiché en mairie le .../.../...

23 MARS 2026

Mairie de VEYRAS 1101 Place de la République 07000 VEYRAS

☎ 04.75.64.29.04 📠 04.75.64.80.61

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr